

FSTAI en bref

Volet 4



Le **Fonds pour stimuler le tourisme d'affaires international** (FSTAI) est une initiative du ministère du Tourisme dont l'objectif est d'attirer des événements d'affaires internationaux au Québec.

Le **volet 4 du FSTAI** offre un soutien pour les événements **déjà confirmés** d'envergure internationale afin d'accroître leur clientèle étrangère. Il s'adresse aux événements ayant déjà eu lieu au Québec ainsi qu'à ceux établis à l'international qui s'implantent officiellement dans la province.

Partie 1

Soutien aux activités pour augmenter ou développer un volet international.

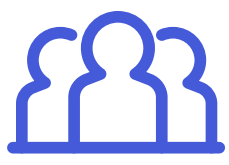
Partie 2

Mise en place des incitatifs pour l'augmentation de la clientèle internationale dans le cadre d'événements récurrents au Québec.

Pour qui ?

Le FSTAI est dédié aux **entités actives dans l'attraction d'événements** et à celles **impliquées dans la venue d'un événement d'affaires d'envergure internationale** au Québec. ⁽¹⁾

Qu'est-ce qu'un événement d'envergure internationale ?



Un événement comptant **entre 50 et 125 personnes participantes**, dont au moins 40 % proviennent de l'extérieur du Canada.

OU

Un événement comptant **plus de 125 personnes participantes**, dont au moins 50 proviennent de l'extérieur du Canada.



Doit être **confirmé** au moment de la demande ET **être tenu au Québec**, qu'il soit récurrent dans la province OU qu'il ait été organisé ailleurs dans le monde avant de s'y établir.

Quels sont les deux types de demandes reconnues ?

A

Demande de type A

Demande portée par une ou des personnes spécialisées en recherche et associées à des institutions de recherche et d'enseignement.

B

Demande de type B

Tout autre type de demande.

Quelles sont les caractéristiques de l'aide ?

Demande de type A

- Aucune mise de fonds minimale requise.
- Le FSTAI peut couvrir jusqu'à 100% des coûts admissibles, sans dépasser un cumul total de 100% d'aides gouvernementales.

Demande de type B

- Une mise de fonds minimale de 20 % est requise.
- Le FSTAI peut couvrir jusqu'à 50 % des coûts admissibles, avec un cumul total d'aides gouvernementales limité à 80 % des coûts totaux.

Pour les demandes de types A et B :

- L'aide maximale pour les mesures d'appui par projet est de 75 000 \$.
- 100 \$ par personne participante supplémentaire** par rapport à l'édition précédente.
- Une augmentation de **20 % si l'événement est lié à un domaine d'excellence québécois ou à une des cinq filières à haut potentiel identifiées par le ministère du Tourisme.**
- Une augmentation de **20 % si l'événement se déroule à l'extérieur de Québec et de Montréal.**
- Une **allocation maximale** de 10 000 \$ pour le transport régional des personnes participantes provenant de l'internationale vers la destination.
- Une **aide financière maximale pour les incitatifs** de 100 000 \$ par projet.
- Un **soutien financier maximal** de 200 000 \$.

Comment déposer une demande ?

Rien de plus facile. Il suffit de remplir et de retourner le [formulaire de demande](#).

[Guide du demandeur](#) ↓

[Formulaire de demande](#) ↓

Quand déposer une demande ?

Les demandes peuvent être déposées en continu à Tourisme Laval dans le cadre d'appels à projets. Accédez maintenant à la version détaillée du Guide de l'entité demanderesse et au formulaire de demande.

Besoin d'information ?

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec nous :

450 682-5522

fstai@tourismelaval.com

(1) Les entreprises fournisseurs comme les lieux d'hébergement, les centres de congrès et les agences événementielles, etc. ne sont pas admissibles.